

Évolution du projet

Selon l'échéancier du projet, il est prévu d'entreprendre la construction du gazoduc en 2014, pour une mise en service des installations en 2016. Avant de lancer la construction, il faut franchir plusieurs étapes et réunir certaines conditions.

Conditions à réunir

ENGAGEMENTS FERMES DE CLIENTS

Afin de justifier à la Régie de l'énergie l'implantation d'un gazoduc pour desservir le territoire de la Côte-Nord, Gaz Métro doit conclure des engagements fermes à long terme avec des consommateurs de la région pour un volume minimum de gaz naturel, avec des possibilités d'augmentation dans les prochaines années.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

Le projet doit recevoir l'approbation de la Régie de l'énergie du Québec qui établit un cadre réglementaire et tarifaire précis que doivent respecter les projets de Gaz Métro.

APPROBATIONS, PERMIS ET PROCESSUS DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le projet doit également recevoir différentes approbations et permis, notamment en matière de conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement. Le projet doit être notamment soumis aux processus de consultations publiques du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

État des travaux

Depuis le printemps 2012, à une étape très exploratoire, Gaz Métro a engagé un dialogue avec des centaines d'intervenants d'organismes économiques, sociopolitiques et environnementaux de la région. Les travaux entourant les études de faisabilité du projet sont en cours depuis le début d'août 2012 et doivent mener au dépôt de l'étude des impacts environnementaux vers la fin de 2012.

Étapes à venir

En parallèle aux travaux entourant les études de faisabilité et d'impacts du projet, l'équipe de Gaz Métro poursuit son travail de consultation auprès des organismes et intervenants socioéconomiques de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, région dans laquelle débiteront les travaux de prolongement du réseau.

La population sera invitée dès l'automne 2012 à participer à des rencontres afin d'en apprendre plus sur le projet de s'exprimer sur le corridor à l'étude.

Dates à retenir

Consultations pour étude de faisabilité	Automne 2012
Rencontres d'information avec la population	Automne 2012
Consultations publiques	2013
Début prévu de la construction	Fin 2014
Mise en service prévue du gazoduc	Fin 2016

Pour plus d'information ou pour vous abonner à notre infolettre :

www.gazmetrocotenord.com

Pour nous joindre

L'équipe du Projet Prolongement Côte-Nord de Gaz Métro met à votre disposition une ligne d'information téléphonique ainsi qu'une adresse courriel pour toute question relative au projet. Il nous fera plaisir de prendre vos commentaires et de répondre à vos questions :

1 855 444-5075
cote-nord@gazmetro.com



Prolongement Côte-Nord



L'arrivée d'un nouveau service énergétique dans la région

Gaz Métro, principal distributeur de gaz naturel au Québec, souhaite desservir la Côte-Nord en gaz naturel en prolongeant son réseau de distribution d'environ 450 km à partir du Saguenay–Lac-Saint-Jean jusqu'à Sept-Îles, en passant par Baie-Comeau et Port-Cartier.

Le projet impliquerait le prolongement du gazoduc, l'ajout de postes de compression en Mauricie et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, de même que la construction de réseaux de distribution dans les villes desservies.

Pourquoi ?

La Côte-Nord est le dernier grand centre industrialo-portuaire du Québec sans accès au gaz naturel. Les projets industriels en cours et prévus dans les pôles de Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles amènent Gaz Métro à analyser comment ses installations pourraient potentiellement être étendues sur la Côte-Nord pour permettre l'accès à cette source d'énergie.

En ayant accès au gaz naturel pour substituer le mazout lourd, la Côte-Nord tirera plusieurs bénéfices :

- Amélioration de la qualité de l'air : réduction de 31 % des émissions de gaz à effets de serre (GES) et réduction considérable des polluants atmosphériques (plus de 99 % des émissions d'oxyde de soufre (SO₂) et plus de 70 % des émissions d'oxyde d'azote (NO_x)).
- Réduction des dépenses énergétiques grâce à la compétitivité du gaz naturel : ces économies bénéficieront aux clients institutionnels (hôpitaux, commissions scolaires, arénas, etc.) et industriels, contribuant ainsi à l'attrait de la région et à la pérennité de centaines d'emplois.
- Favorise les projets de 2^e et 3^e transformation des ressources dans la région : considéré comme le combustible le plus « propre », le gaz naturel est performant pour produire de la chaleur et pour divers procédés industriels.

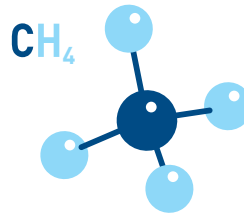
SAVIEZ-VOUS QUE ?

Plus de 184 000 clients aux quatre coins du Québec sont raccordés au réseau de Gaz Métro et consomment du gaz naturel.

Gaz naturel

- Le gaz naturel provient de la transformation naturelle, pendant des millions d'années, de matières organiques.
- Il est composé à 95 % de méthane, à moins de 4 % d'éthane et d'azote et à 1 % de dioxyde de carbone et de propane.
- Il est plus léger que l'air : à l'air libre, il s'élève et se dissipe rapidement, contrairement au gaz propane.
- Le gaz naturel étant inodore, on lui ajoute un odorant pour des raisons de sécurité. Le mercaptan lui donne une forte odeur d'œuf pourri. Cela permet de détecter la présence de gaz naturel à des concentrations de moins de 1 % dans l'air, soit bien avant qu'il ne puisse s'enflammer.
- Il s'enflamme seulement lorsqu'il atteint une concentration précise de 5 % à 15 % dans l'air. En dessous ou au-dessus de cette concentration, le gaz naturel ne s'enflamme pas.
- Il n'est pas toxique. Si on le respire, on ne s'empoisonne pas. Le gaz naturel est incolore, inodore et sans goût.
- S'il se trouve en contact avec de l'eau, il ne se mélange pas et ne la contamine pas. Il fait des bulles, remonte à la surface et se dissipe rapidement dans les airs. Il n'y a donc aucun risque de contamination de la nappe phréatique.

Avec de telles propriétés et en respectant les règles de base, le gaz naturel est une énergie très sécuritaire.



Pour en apprendre davantage sur le gaz naturel, visitez le www.toutsurlegaznaturel.com

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Si on remplaçait seulement 25 % du mazout consommé au Québec par du gaz naturel, on éviterait 500 000 tonnes de GES par année, soit l'équivalent de retirer 100 000 voitures de la circulation pendant un an.

Au Saguenay–Lac-St-Jean seulement, la substitution du mazout par le gaz naturel permet d'économiser annuellement 200 M\$ et d'éviter l'émission de 444 000 tonnes de GES.

Corridor à l'étude

Les études de faisabilité qui ont eu lieu à l'été et à l'automne 2012 ont permis, entre autres, de déterminer un corridor de moindre impact sur les communautés vivant sur le territoire et sur l'environnement.



Le point de raccordement au gazoduc existant serait situé en amont de Jonquière. Une fois le Saguenay traversé, il contournerait le Parc des Monts-Valin pour bifurquer vers Forestville d'où il prendra une trajectoire parallèle à la côte pour rejoindre Sept-Îles, en passant par Baie-Comeau et Port-Cartier.

En plus de la construction du gazoduc, il est aussi nécessaire d'installer des postes de compression en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'acheminer efficacement le gaz naturel dans le gazoduc jusqu'à Sept-Îles.

Un réseau de distribution sera ensuite mis en place pour raccorder les consommateurs qui souhaiteront s'approvisionner en gaz naturel sur le territoire de la Côte-Nord.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Au Québec, Gaz Métro exploite et entretient plus de 10 000 km de conduites souterraines qui alimentent plus de 300 municipalités en gaz naturel.